

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 25 SEPTEMBRE 2009

L'an deux mil neuf, le Vendredi 25 septembre à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire, Pierre AUBINAIS.

Étaient présents : Mesdames et Messieurs AUBINAIS Pierre, CIRETTE Laurent, FABRE Annick, FERQUIN Olivier, FILLATRE François, FRERET Annabel, HADJ-DAHMANE Bouamra, HARNIST Patricia, HILLAIRE Sophie, JIMONET Thierry, MOREL Simone, PIEDNOËL Didier, THIRIET Pierre, TOURNÉ Murielle

Absente excusée : Claudine HANGUEHARD

Pouvoir de : Claudine HANGUEHARD à Patricia HARNIST

Secrétaire de séance : Didier PIEDNOEL

Monsieur le Maire demande aux élus d'ajouter trois questions à l'ordre du jour :

- Modification du Plan d'Occupation des Sols (point n°8)
- Rapport de la CASE sur le prix et la qualité du service public d'eau potable et d'assainissement (avec le Point n°9)
- Décision modificative pour verser à l'école une subvention. (Point n°10)

Ordre du Jour

1. Approbation du compte rendu du conseil municipal du 29 mai 2009
2. Opération "Un fruit pour la récré"
3. Tarifs 2010 du Gîte communal
4. Personnel communal : augmentation de la durée hebdomadaire de service de deux agents, embauche de deux agents, remplacement d'un agent
5. Vente des parcelles cadastrées C 1048 -1049
6. Décisions modificatives – Virement de crédits
7. Subventions Marché de Noël et Projet théâtre de l'école
8. Délibération supplémentaire : étude de modification du Plan d'Occupation des Sols
9. CASE : Compte-rendu des commissions et conseils de communauté – Rapport sur le prix et la qualité de l'eau
10. Décision modificative pour verser à l'école une subvention. (Point n°10)
11. Informations et questions diverses

1 Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 29/05/2009

Le compte rendu du Conseil Municipal du 28 Novembre 2008 est approuvé à l'unanimité.

2 Opération "Un fruit pour la récré"

Madame Sophie HILLAIRE présente le projet.

Elle indique qu'il émane de l'Education Nationale et du Ministère de l'Agriculture. Les buts poursuivis sont les suivants :

- Favoriser une meilleure alimentation ;
- Lutter contre l'obésité ;
- Prévenir le cancer.

Au départ, Mme Sophie HILLAIRE et M. Bouamra HADJ-DAHMANE souhaitaient que les fruits soient issus de l'agriculture biologique, ce qui s'est avéré complexe. Une coopérative "Récrés Fruitées", identifiée par M. Bouamra HADJ-DAHMANE, a été contactée.

L'association prend en charge la livraison des fruits, la fourniture de l'outillage nécessaire à leur préparation, et la formation d'un agent communal. Elle est susceptible d'intervenir une fois par trimestre dans un but pédagogique à l'attention du corps enseignant.

Les instituteurs envisagent comme thèmes trimestriels la semaine du goût, le carnaval de l'école, la visite d'une ferme biologique...

Le devis de l'opération est de 4845,00 € pour une année, Il est possible d'obtenir une subvention européenne de 7,65 € / enfant. Cette opération s'inscrivant pleinement dans le cadre de la commission Agenda 21 de la Communauté d'Agglomération Seine Eure, il est possible que la CASE participe au financement.

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 25 SEPTEMBRE 2009

D'autres subventions sont envisagées.

Mme Sophie HILLAIRE indique que si l'opération était reconduite une deuxième année, le coût serait moins élevé.

La distribution des fruits aurait lieu quatre fois par semaine, à l'heure de la récréation du matin. Elle contribuera à limiter la perte d'attention de la fin de la matinée. La récréation de l'après-midi a été écartée pour cause de sieste des plus jeunes.

La distribution privilégierait les fruits de saisons, les produits locaux, les fruits exotiques. Elle mobiliserait un agent communal durant une heure par jour.

Le projet a fait l'objet de réunions avec les parents d'élèves et le corps enseignant, favorable au projet.

M. Bouamra HADJ-DAMANE s'est renseigné sur une expérience équivalente à Caudebec-lès-Elbeuf. POSES serait la première commune de l'Eure à signer une convention avec l'association "Un fruit pour la récré".

Mme HARNIST, qui a connu sur VAL de REUIL de telles distributions de fruits, émet des réserves en évoquant la difficulté de l'organisation des distributions.

Mme HILLAIRE indique que le projet pourrait être initié début octobre et les premières distributions avoir lieu au retour des vacances de la Toussaint.

Après l'exposé de Madame Sophie HILLAIRE, M. le Maire demande au Conseil de se prononcer.

Votants : 15	Contre : 0	Pour : 12	Abstentions : 3
			Mme Patricia HARNIST Mme Murielle TOURNÉ Mme Annick FABRE

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, et à l'unanimité adopte le projet.

3 Tarifs 2010 du Gîte communal

M. le Maire, en préambule, expose qu'en 2008, le bilan du gîte rural montrait un solde positif de 176,16 € après déduction des heures du personnel du service technique (506,00 €), et ce pour 185 nuitées et 40 locations.

Au 22 septembre 2009 le solde positif constaté est de 1781,06 € représentant 192 nuitées et 38 locations.

M. le Maire se félicite de cette amélioration. Il propose ensuite une nouvelle grille tarifaire résumée dans le tableau ci-dessous. Il indique que malgré l'augmentation proposée le gîte rural municipal restera très abordable au regard des tarifs constatés ailleurs, pour un hébergement de huit personnes.

TARIFS 2010 du Gîte communal

SEMAINE		2009	2010
Semaine de la Saint Sylvestre		349,00 €	380,00 €
Haute Saison	du 7 juillet au 31 août	410,00 €	450,00 €
Moyenne Saison	du 31 mars au 07 juillet du 1 ^{er} septembre au 29 septembre du 27 octobre au 03 novembre	308,00 €	337,00 €
Basse Saison	du 6 janvier au 30 mars du 30 septembre au 28 octobre du 04 novembre au 20 décembre	267,00 €	270,00 €
WEEK-END (du vendredi soir au dimanche soir ou du samedi après-midi au lundi après-midi) ou MIDWEEK			
		2009	2010
Moyenne Saison	du 31 mars au 07/07 du 1 ^{er} septembre au 29 septembre du 27 octobre au 3 novembre du 21 décembre au 5 janvier	185,00 €	202,00 €
Basse Saison	du 6 janvier au 30 mars du 30 septembre au 28 octobre du 4 novembre au 20 décembre	160,00 €	162,00 €

Dépôt de garantie :

Le montant est fixé à 400,00 €. Pour les cas particuliers : présence de plusieurs animaux ou organisation d'une réception avec utilisation en surcapacité, une détérioration du matériel, un état de propreté insuffisant lors de l'état des lieux de sortie, la somme de 50€ sera demandée.

Taxe de séjour : Elle est fixée à 0,50 € par jour par personne à partir de 13 ans

Forfait ménage :

- Il est inclus dans le prix de location, le ménage étant effectué à la fin du séjour
- Un ménage supplémentaire pendant le séjour est proposé au prix de 60,00 €

Location de linge :

- Pour une parure de lit de deux personnes : 10,50 €
- Pour une parure de lit d'une personne : 8,50 €
- Pour un ensemble de linge de toilette (1 serviette + 1 drap de bain + 1 gant) : 5,00 €

Chauffage :

- Bois pour la cheminée : 6,00 € le panier et 50,00 € le stère
- Chauffage électrique :
 - KW/H Jour : 0,1001 € TTC Heures Pleines-
 - KW/H Nuit : 0,0613 € TTC Heures Creuses
 - Les 8 premiers KW/H par jour sont gratuits.

Tarifs de la vaisselle : inchangés,

Après en avoir délibéré, le Conseil se prononce à l'unanimité pour les tarifs 2010 proposés.

4 Personnel communal : informations

4.1 Augmentation durée hebdomadaire de service de deux agents

M. Le Maire indique :

- qu'un agent voit son horaire hebdomadaire passer de 31,50 heures à 35,00 heures ; cette augmentation est expliquée par la participation de cet agent à la garderie du soir ;
- qu'un autre agent voit sa charge hebdomadaire passer de 29,00 heures à 33,00 heures ; cette augmentation est une régularisation faite au constat des heures supplémentaires effectuées au centre de loisirs.

Après en avoir délibéré, le Conseil se prononce à l'unanimité pour l'augmentation des durées hebdomadaires de travail proposées.

M. Le Maire se félicite que cet accroissement de travail soit en particulier dû à l'exceptionnelle fréquentation de la cantine où déjeunent 100 des 117 enfants inscrits à l'école ; un troisième service vient d'ailleurs d'être mis en place.

4.2 Embauche de deux agents

M. Le Maire indique que deux agents ont été recrutés dans le cadre d'un Contrat d'Aide à l'Emploi. Il s'agit :

- d'un agent d'entretien, Mademoiselle Priscilla NION, en remplacement de Madame Sylvie GRENIER.
- d'un agent technique, Monsieur Thomas HERVIEUX, en remplacement de Monsieur Michel DELAVIGNE, qui a demandé une mise en disponibilité.

Le Maire indique que ces recrutements se sont déroulés suivants une démarche de publication des postes à pourvoir, de réception des candidatures, de sélection et d'entretiens avec les candidats (quatre pour l'agent d'entretien et cinq pour l'agent technique), en présence de Madame Simone MOREL, de Messieurs François FILLATRE et Pierre THIRIET, de lui-même), de délibérations et de choix.

4.3 Remplacement d'un agent

M. Le Maire indique qu'il a été procédé au recrutement en Contrat à Durée Déterminée de Mademoiselle Jennifer SAINT-OUEN en remplacement provisoire de Mademoiselle Christelle PECATE.

En conclusion le Maire se félicite que les postes aient été pourvus par de jeunes habitants de la Commune.

5 Vente parcelles C 1048 -1049

M. Le Maire rappelle qu'une délibération a été prise pour l'autoriser à procéder à la vente des parcelles C1048 et C1049 sises au Mesnil.

Il demande aujourd'hui à acter par délibération la vente de ces parcelles.

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 25 SEPTEMBRE 2009

Après en avoir délibéré, il est procédé au vote.

M. PIEDNOËL, concerné par la délibération, ne participe pas au vote

Votants : 14	Contre : 0	Pour : 13	Abstentions : 1
			M. Olivier FERQUIN

6 Décisions modificatives – Virement de crédits

Madame Murielle TOURNÉ indique qu'il y a lieu de prévoir une modification budgétaire relative à l'Ecole de Musique pour laquelle la participation de Poses est plus importante que celle prévue au budget, comme indiqué sur le tableau ci-dessous :

	Prévision budgétaire	Constaté
Eveil musical	2150,00 €	2 317,50 €
Contribution 2009	10183,00 €	12 218,00 €

Il convient de procéder au virement de crédits suivant :

- Article 022 – Dépenses imprévues : - 2 202.50 €
- Article 6554 - Contributions organismes : + 2 202.50 €

Cette modification est liée à une fréquentation plus forte que celle prévue, ce dont se félicite le Conseil. Après en avoir délibéré le Conseil Municipal vote à l'unanimité ce virement de crédits.

7 Subventions Marché de Noël et Projet théâtre école

M. Thierry JIMONET fait état d'une demande de subvention de l'Association des Commerçants, Artisans et Travailleurs Indépendants de POSES (ACATIP) pour l'organisation du Marché de Noël.

Par ailleurs il est également fait état d'une demande de subvention de 400,00 € pour une activité "Théâtre à l'école" concernant les classes de maternelles "Grande Section" et "CP-CE1" ; cette activité se déroule à l'école avec organisation d'un spectacle final au Théâtre de l'Ephéméride.

Le coût global du projet est évalué à 900,00 €.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil vote l'octroi de ces deux subventions.

8 Délibération supplémentaire : modification du Plan d'Occupation des Sols

M. Pierre THIRIET expose que le Plan d'Occupation des Sols (POS), est antérieur au Plan de Prévention des Risques d'Inondations (PPRI) et que les deux documents sont antagonistes.

En effet le POS interdit toute construction au dessus de 0,90 mètre de la cote du terrain naturel existant, alors que le PPRI impose d'être à 20 centimètres au dessus de la cote de la crue de 1910, ce qui conduit dans certaines zones à construire au dessus des 0,90 mètre prescrit par le POS.

Madame Annick FABRE souligne un risque accru de voir se multiplier les constructions sur des buttes de terre artificielles, ce qu'elle regretterait vivement.

Il s'ensuit un débat sur l'opportunité de cette modification du POS.

A l'unanimité le Conseil municipal se prononce pour le lancement d'une étude de modification du Plan d'Occupation des Sols.

Par ailleurs M. Pierre THIRIET indique que ces écueils auraient pu être levés par l'adoption du Plan Local d'Urbanisme (PLU), document venant en remplacement du POS, qui a été voté par le Conseil Municipal le 13 Avril 2006, mais retoqué par le Préfet de l'Eure, sur une problématique d'aménagement de l'île du Trait.

Il indique que le PLU va être relancé prochainement, mais que la date prévisible de son adoption rend nécessaire la modification de POS.

9 CASE : Compte-rendu des commissions et conseils de communauté

M. Didier PIEDNOEL indique que la dotation de solidarité globale de la Communauté d'Agglomération passe de 1 million d'euros prévus au budget 2009 à 1,5 million d'euros, soit le même montant qu'en 2008. En conséquence de quoi, la somme versée à Poses s'établit à 21 786 euros, soit une légère augmentation (de 500,00 €).

La dotation en fonds de concours n'a pas été arbitrée ; les demandes de Poses ont été effectuées.

Il est indiqué que la réforme du financement des collectivités locales (avec l'éventualité de la suppression de la taxe professionnelle) ainsi que la volonté de modifier la structure des entités administratives (régions, départements, communauté de communes, ...) risquent d'introduire de profonds changements dans les années à venir.

10 Subvention à l'école

Le Conseil Général a versé par erreur à la Mairie, la subvention destinée à l'école pour la classe de découverte soit 5000.00 €.

L'école attend cette subvention pour pouvoir régler le solde de la facture au Centre équestre.

Pour régler ce problème au plus vite, Monsieur le Maire demande au Conseil de l'autoriser à procéder à un virement de crédits pour que la mairie reverse à l'école cette somme.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, et à l'unanimité, décide le virement de crédits ci-dessous :

- Article 6574 – Subventions : 5 000.00 €
- Article 7473 – Subvention département : 5 000.00 €

11 Informations et questions diverses

11.1 Présentation du rapport annuel sur le prix et la qualité de l'eau

M. Le Maire indique que le rapport est disponible en mairie et en fait ressortir les grandes lignes.

Il est ainsi mentionné qu'il est distribué annuellement 4 077 277 m³ d'eau pour 23737 abonnés sur le territoire de la CASE.

Le prix du mètre cube d'eau tend vers une limite identique à toutes les communes sur le territoire de la Communauté d'Agglomération (pour les abonnés raccordés à l'assainissement collectif) de 3,86 € le m³. Nous aurons atteint ce plafond l'année prochaine (actuellement le prix est de 3,73 € le m³ sur la commune de Poses).

Le rapport est mis à disposition des Posiens en mairie.

M. Le Maire indique que le projet phare sera dans les prochains mois la mise en service de la station d'épuration de LERY, dont il indique qu'elle est prévue pour un équivalent de 60 000 habitants, et qu'elle aura nécessité un investissement de près de 19 millions d'Euros au final.

11.2 Vote sur le changement de statut de la Poste

M. Le Maire indique avoir reçu un courrier du Conseil Général de l'Eure proposant que les communes s'associent à une consultation nationale sur l'avenir du statut de la Poste, dans le cadre de la politique de modernisation du Secteur Public.

M. Le Maire propose que la consultation des Posiens s'effectue le vendredi 2 octobre de 17h30 à 19h30 et le samedi 3 octobre de 9h00 à 12h00.

M. Olivier FERQUIN demande des précisions quant à la nature et aux organisateurs de ce vote. Il indique que l'on maîtrisera difficilement l'exploitation qui sera faite des résultats.

Après en avoir débattu le Conseil Municipal est unanime pour l'organiser cette consultation.

M. Didier PIEDNOEL indique que la commune de Tournedos sur Seine a souhaité profiter de la logistique mise en place par POSES ; cette demande est acceptée. Il y aura donc deux urnes et deux cahiers d'émargement.

11.3 Informations CCAS

Madame Simone MOREL indique que la demande de télé alarmes augmente et que cela méritera une réflexion quand au financement ou à l'éventuelle participation des possesseurs de ces équipements dont le coût unitaire est de 150,00 euros.

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 25 SEPTEMBRE 2009

11.4 Dates à retenir

Description	Date
Vote changement de statut de la Poste	vendredi 02 octobre 2009 de 17h30 à 19h30 samedi 03 octobre 2009 de 9h00 à 12h00
Inauguration locaux de la mairie – sonorisation – lave-vaisselle de la cantine	Vendredi 02 octobre 2009 à 18h00 Salle Marcel Niquet
Inauguration mur du cimetière	Samedi 03 octobre 2009 à 11h00 au cimetière
Concours de pétanque	Samedi 10 octobre 2009 à 14h00
Repas des anciens	Dimanche 11 octobre 2009 Salle du "Bistro"
Marathon Seine Eure	Dimanche 18 octobre 2009

11.5 Columbarium

M. François FILLÂTRE fait part au Conseil de l'installation du columbarium au nouveau cimetière et l'aménagement du jardin du souvenir.

11.6 Écho des Ruelles

M. Didier PIENDNOËL précise que le papier recyclé est à 60% recyclé et 40% provenant de forêts à gestion durable.

A 21 heures 30, constatant que l'ordre du jour du jour est épuisé, la séance est levée.

Le Maire, Pierre AUBINAIS

